

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLÉ

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain GOUTX, Maire.

Présents : Mesdames ALEXANDRE S., BERTIN E., DESMONT V., FOUQUET-GRELET M-H.,
Messieurs ALBERT L., BOURRY B., FAVOREL G., GIBAUT D., LE POLLOTEC Y., TARTOUE H., VENAILLE Y., VIOU T.

Absents excusés : DELAUNAY F., GILLET C.

Madame GILLET Corinne donne pouvoir à Monsieur LE POLLOTEC Yann

Madame FOUQUET-GRELET Marie-Hélène a été nommée secrétaire.

62-2020 PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2021

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget de 2020.

A savoir :

Opération 13	5 000.00 euros
Opération 21	9 000.00 euros
Opération 24	28 800.00 euros
Opération 10001	10 000.00 euros
Opération 10002	147 600.00 euros
Opération 10003	42 512.00 euros
TOTAL	242 912.00 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif de 2021.

A savoir :

Opération 13	1 250.00 euros
Opération 21	2 250.00 euros
Opération 24	7 200.00 euros
Opération 10001	2 500.00 euros
Opération 10002	36 900.00 euros
Opération 10003	10 628.00 euros
Soit un montant total de :	60 728.00 euros

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

63-2020 REVISION DES TARIFS COMMUNAUX POUR 2021

SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal décide la fixation des tarifs suivants de la salle polyvalente et de la salle des associations. Tarifs qui ne seront pas augmentés par rapport à l'année 2020.

- ↪ Tarifs de la salle polyvalente pour les habitants de Pouillé organisant une réunion familiale (anniversaire, baptême, communion, mariage)
 - Le 1^{er} jour : 150 €
 - Le 2^{ème} jour : 90 €
 - Un jour supplémentaire : 90 €
 - Si location à partir du vendredi 12h ou 12h30 : 50 €
 - Réservation le vendredi soir à partir de 17h30 pour décoration de la salle : 40 €

- ↪ Tarifs de la salle polyvalente pour les personnes n'habitant pas la commune ou pour les habitants de Pouillé organisant une autre manifestation
 - Le 1^{er} jour : 380 €
 - Le 2^{ème} jour : 190 €
 - Un jour supplémentaire : 190 €
 - Si location à partir du vendredi 12h ou 12h30 : 70 €
 - Réservation le vendredi soir à partir de 17h30 pour décoration de la salle : 50 €

- ↪ Réunion de travail ou vin d'honneur ou verre de l'amitié : 80 €

Une caution de 500 € sera demandée à chaque locataire de la salle polyvalente, qu'il soit ou non domicilié dans la commune, à la signature de la convention.

Locations diverses :

- Vaisselle : 0.85 € (2 verres, 1 coupe, 2 assiettes plates, 1 assiette à dessert, 1 couvert, 1 tasse à café et pour 8 personnes : 1 corbeille à pain, 1 saladier, 1 pot à eau)
- Verres : 0.30 €
- Nappes : 5.00 € (pour tables rondes)
- Chaises : 3.00 € le lot de 10 (en dehors de la location de la salle des fêtes)
- Tables : 4.00 € (en dehors de la location de la salle des fêtes)

Remboursement vaisselle cassée :

- Couteau, cuillère, fourchette : 1.30 €
- Petite cuillère : 0.70 €
- Verre, coupe : 1.70 €
- Assiette : 4.80 €
- Tasse : 3.30 €
- Pot inox : 13.50 €
- Corbeille à pain : 5.50 €
- Plateau : 8.00 €
- Nettoyage des nappes : 5.00 €
- Saladier 4.10 €

- ↪ Tarifs de la salle des associations pour les habitants de Pouillé organisant une réunion ou un vin d'honneur ou un verre de l'amitié et non pas pour un anniversaire avec repas ou lunch
 - demi-journée :40 €
 - journée :60 €

➤ la nuit (couchage) :45 €

↪ Tarifs de la salle des associations pour les personnes n'habitant pas la commune organisant une réunion ou un vin d'honneur ou un verre de l'amitié et non pas pour un anniversaire avec repas ou lunch

- demi-journée :60 €
- journée :80 €
- la nuit (couchage) :60 €

Une caution de 250 € sera demandée à chaque locataire de la salle des associations, qu'il soit ou non domicilié dans la commune, à la signature de la convention.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

64-2020 TARIFS ENTRETIEN 2021

Monsieur le Maire rappelle que la Commune effectue l'entretien du Fanum pour le compte du Conseil Départemental et demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs pour 2021.

Après discussion le Conseil Municipal décide :

- d'appliquer les tarifs suivants pour 2021 :
 - ✓ travaux de fauchage 63 € de l'heure
 - ✓ travaux effectués avec la débroussailleuse à dos 42 € de l'heure
 - ✓ travaux de débroussaillage, épareuse et broyeur 69 € de l'heure
 - ✓ tracteur tondeuse 50 € de l'heure

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

65-2020 TARIFS CIMETIERE A COMPTE DU 1^{er} JANVIER 2021

CIMETIERE :

- ✓ Concession trentenaire 120 €
- ✓ Concession cinquantenaire 200 €
- ✓ Concession perpétuelle 1 400 €

COLOMBARIUM :

- ✓ Concession de 20 ans 600 €
- ✓ Concession de 50 ans 1 000 €

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

66-2020 REDEVANCE DE STATIONNEMENT POUR LES TAXIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la somme de 100 € pour chaque stationnement des taxis pour l'année 2021. C'est-à-dire un tarif identique à celui de l'année 2020.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

67-2020 EAU WC PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle qu'en juin 2006, après avis du conseil Municipal, il avait été procédé à la remise en état et en service du WC attenant au multiservices, WC mis à la disposition du public à compter du 1^{er} juillet 2006.

Toutefois ce WC étant alimenté en eau par le multiservices, un compteur divisionnaire avait été installé, lequel indique une consommation de 1 m³ entre le 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Monsieur le maire propose d'indemniser le gérant du multiservices pour la consommation d'eau enregistrée.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de dédommager au FOURNIL JV à hauteur de 1 m³ d'eau assainissement selon le tarif fixé par le SIAEP Montrichard Val de Cher.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

68-2020 ELECTRICITE WC PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le WC public contigu au multiservices est alimenté en électricité par le multiservices pour la consommation de l'éclairage du WC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de dédommager Au Fournil JV sur la base d'une lampe de 100 W fonctionnant 12 H par jour à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 selon le tarif fixé par notre fournisseur EDF.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

69-2020 ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE CREANCE IRRECOURVABLE

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la liquidation judiciaire de l'EURL ROBERT a été prononcée le 13 avril 2018 à la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif.

Cela a pour conséquence d'entraîner l'irrecouvrabilité des créances dues par le débiteur d'un montant de 1 482.80 € soit :

- Titre n°193 du 31/12/2016 – taxe ordures ménagères – de 174.78 €
- Titre n° 3 du 20/01/2017 – loyer de janvier 2017 – 654.01 €
- Titre n° 9 du 8/02/2017 – loyer de février 2017 – 654.01 €

Ces créances éteintes ne pourront pas faire l'objet de poursuites ultérieures, quand bien même le redevable reviendrait à meilleure fortune.

Le recouvrement de ces créances étant définitivement impossible, il convient de constater une charge budgétaire par laquelle il sera effectué un mandatement au compte 6542.

Après discussion, le Conseil municipal décide d'éteindre la créance d'un montant de 1 482.80 €.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 3

70-2020 AFMTELETHON DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur VENAILLE, adjoint au Maire, explique au Conseil municipal que les autres années le club cyclotourisme Saint-Aignan, au bénéfice du Téléthon, organisait un circuit vélo qui passait par Pouillé. La commune offrait aux participants une collation. Comme cette course n'aura pas lieu cette année, il propose que l'on attribue une subvention à cette association. Après discussion, le Conseil municipal décide d'octroyer la somme de 200 € pour l'association AFMTELETHON.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

71-2020 MISE EN CONFORMITE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Monsieur ALBERT, adjoint au Maire, rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité de 15 € pour :

- La Garantie Maintien de Salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Sous réserve de l'avis du Comité Technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De participer à compter 01/01/2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 20 €
A tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

72-2020 RENOUELEMENT D'UN CONTRAT CDD POUR UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN POSTE D'UN EMPLOI PERMANENT

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'un contrat CDD arrive à son terme, il y a lieu de renouveler ce contrat identique à partir du 1^{er} mars 2021 sur un emploi permanent établi en application des dispositions de l'article 3.3.5° à défaut d'être pourvu par un agent fonctionnaire d'adjoint administratif par référence au grade de l'échelle C1 – échelon 1 relevant de la catégorie C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 24/35^{ème} comprenant les fonctions suivantes : tenue de l'agence postale et mission de secrétariat administratif de la mairie et fixant le niveau de recrutement et la rémunération.

Le Conseil municipal donne autorisation à Monsieur le Maire à exécuter tous les documents nécessaires pour ce renouvellement.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

73-2020 TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1/01/2021

ETAT DU PERSONNEL au 01/01/2021

GRADES	Catégorie	Postes		Nombre d'agents titulaires et stagiaires	Nombre d'agents non titulaires	Situation au 01/01/2021 Nombre d'agents
		Temps complets (35h)	Temps non complets			
		Nbres postes				
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Adjoint administratif territorial	C		24/35h		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C		7,50/35h		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ème} classe	C	1		1		1
Total		1	31.50/35h (0,9)	1	2	3
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique territorial	C		3/35h		1	1
Adjoint technique territorial	C		6,50/35h		1	1
Adjoint technique territorial	C	2		2		2
Total		2	9,50/35h (0,27)	2	2	4

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

74-2020 DEMANDE DE DETR POUR LE CONTREFORT DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le contrefort de l'église de la façade ouest se dégradait et qu'il y a lieu de faire des réparations. En effet suite aux derniers travaux, il avait été remarqué que le contrefort s'abîmait.

Le Conseil municipal décide après discussion de :

- confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Bernard RUEL
- solliciter l'Etat afin d'obtenir la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents et donner toutes les instructions concernant cette délibération

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fin de la séance à vingt heures quinze

